

Nature de l'acte : 1-4

DÉC-2022/102 – Rénovation du clocher de l'église Saint-Sauveur

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Vu l'offre reçue,

DÉCIDE :

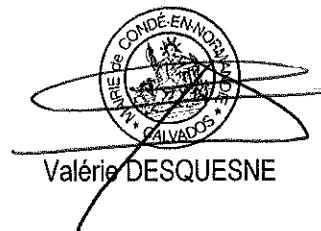
De confier les travaux de rénovation du clocher de l'église Saint-Sauveur à la Société LEFEVRE, avenue de l'industrie, ZI du Martray 14730 Giberville pour un montant de 106 807.68€ T.T.C (devis GLP22-08-103).

Dit que les crédits sont inscrits au budget.

D'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 6 décembre 2022

LE MAIRE


Valérie DESQUESNE